

COMITÉ SYNDICAL

Séance du Mardi 6 décembre 2016

Délibération 2016_12_011

Objet : Aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au programme d'actions 2017

Le six décembre deux mille seize, à quatorze heures trente, Salle Édouard Landrain à Ancenis, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du 21 novembre 2016 signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Freddy HERVOCHON, Monsieur Éric PROVOST, Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Monsieur Jean-Yves HENRY, Monsieur Jean CHARRIER, Monsieur Claude CAUDAL, Monsieur Joël BARAUD, Monsieur Alain RAYMOND, Monsieur Jean-Charles JUHEL, Monsieur Christophe DOUGÉ, Monsieur Didier PÉCOT, Monsieur Jean-Paul NICOLAS, Monsieur Michel BÉLOUIN.

Étaient représentés : Madame LAERNOES représentée par Monsieur Christophe DOUGÉ, Monsieur Jean-Pierre LUCAS représenté par Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Jean-Pierre BOUILLANT représenté par Monsieur Joël BARAUD.

Étaient excusés ou absents : Madame Chantal BRIÈRE, Madame Sylvie GAUTREAU, Madame Anne LERAY, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Thierry GADAI, Monsieur Didier COULOMBEL

Participaient également : Madame Muriel VANDENBERGHE suppléante de Mauges Communauté, Madame Cécile FOURMARIER, directrice du SYLOA

Nombre de votants : 17 (14 présents et 3 pouvoirs)

Secrétaire de séance : Monsieur Claude CAUDAL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Président expose :

L'animation du SAGE estuaire de la Loire, de l'ASTER, les études du SAGE ainsi que la communication sont des opérations éligibles aux aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le taux d'aides est fixé comme suit :

- Aides au poste :
 - o Animation du SAGE

POSTE	TAUX D'AIDES
Animatrice du SAGE	Poste financé à 80% sur 0,8 ETP (0,2 ETP dédié à la direction du SYLOA) + forfait de dépenses de fonctionnement de 20 000 € (proratisé à 0,8 ETP)
Chargée de mission SAGE	Poste financé à 80% + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€
Chargé d'évaluation SAGE et ASTER	Poste financé à 80% + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€

Responsable de communication	Poste financé à 80% (proratisé à 0,6 ETP dédié au SAGE) + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€ (proratisé à 0,6 ETP)
Secrétaire – Comptable	Poste financé à 80% (sur 0,5 ETP maximum) + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€ (proratisé à 0,5 ETP)

- o Animation ASTER

POSTE	TAUX D'AIDES
Animateur ASTER	Poste financé à 60% (sur 0,66 ETP – surface de l'ASTER de Loire Atlantique) + forfait de dépenses de fonctionnement de 12 000 € (proratisé à 0,66 ETP)

- Aides aux études

ÉTUDES	TAUX D'AIDES
Écriture du SAGE	Étude financée à 80 %

- Communication

ÉTUDES	TAUX D'AIDES
Communication du SAGE	Financement à 60 %

**Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité**

- ✓ **Décide de solliciter les subventions pour les postes d'animation du SAGE et de l'ASTER, les études et la communication du SAGE**
- ✓ **Autorise le Président à signer tout acte et document afférant à la demande de subvention.**

Fait à Ancenis, le 6 décembre 2016

Pour extrait certifié conforme,
Compte-tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De l'affichage au siège du syndicat le :

Christian COUTURIER
Président du SYLOA